



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 20 décembre 2021 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean-Maurice CABANNES

Secrétaire de séance : Madame Marie-Lyse BISTUÉ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, M. Raymond VILLALBA,
Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine
SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE,
Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Dominique QUÉHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Céline BODET donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à M. André LABARTHE
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etait absent :

- M. Jean-Luc MARLE

34 - RACCORDEMENT INDIVIDUEL DU 20 CHEMIN DE LA MATURE A ESTOS SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE

La propriété située au 20 chemin de la Mature sur la commune d'Estos ne peut pas être raccordée au réseau d'assainissement du syndicat intercommunal de l'Escou pour des raisons techniques. Toutefois, le réseau d'assainissement de la Ville d'Oloron Sainte-Marie passant à proximité de cette propriété, une convention a été signée en 2012 avec la Ville d'Oloron Sainte-Marie arrêtant les conditions de ce raccordement avec les propriétaires de l'époque. La propriété ayant été vendue en décembre 2019, il convient de régulariser ce changement de propriétaire.

Pour éviter de rencontrer à nouveau cette problématique, il est proposé de ne pas citer nommément les propriétaires mais de parler plus généralement de l'immeuble situé au 20 chemin de la Mature à Estos cadastré section B parcelle n°95.

Où cet exposé et après avis favorable du Conseil d'Exploitation du 22 Novembre 2021,

le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Escou fixant les modalités de raccordement de la propriété sise 20 chemin de la Mature sur la commune d'Estos au réseau d'assainissement de la Commune d'Oloron Sainte-Marie,

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 20 décembre 2021.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 23/12/2021





Bernard UTHURRY
